

Règlement Général de l'opération Hors Piste Cinéma

Dans le cadre de la 13ème édition

des Arcs Film Festival (11 au 18 décembre 2021)

Article 1 – Structure Organisatrice

L'Association Révélation Culturelles est une Association Loi 1901, créée en 2008, dont l'adresse de correspondance est le 10 rue des Goncourt, 75011 Paris et dont le siège social est la Mairie Annexe d'Arc 1800 – 73700 Bourg Saint Maurice

Elle est représentée par **Monsieur Claude Duty**, son Président.

L'Association Révélation Culturelles est une association qui a pour but la promotion du cinéma européen, à travers l'organisation d'événements culturels destinés au grand public et aux professionnels de l'industrie du cinéma.

Parmi ses activités, Révélation Culturelles organise un festival dédié au cinéma européen, nommé Les Arcs Film Festival à Bourg Saint Maurice – Les Arcs. La treizième édition du Festival aura lieu du 11 au 18 décembre 2021.

Le Festival consiste en :

- la sélection de films européens, courts et longs métrages, projetés dans les salles de cinéma de Bourg Saint Maurice – Les Arcs
- l'organisation d'événements professionnels, intitulés l'Industry Village (du 11 au 14 décembre 2021) et le Sommet Distributeurs-Exploitants (du 14 au 18 décembre 2021)

Article 2 – Généralités

Dans le cadre de sa treizième édition des Arcs Film Festival, Révélation Culturelles souhaite affirmer son soutien aux salles de cinéma et la place du grand écran comme premier lieu de diffusion des œuvres cinématographiques.

Ainsi Révélation Culturelles propose un dispositif spécifique, appelé « Les Arcs Film Festival – Hors Piste Cinéma » (désigné ci-après par « Hors Piste Cinéma ») consistant en la programmation de films de sa sélection hors les murs, dans des salles de cinéma partenaires, sur tout le territoire français (France Métropolitaine et DROM-COM).

Hors Piste Cinéma consiste en un partenariat entre les Arcs Film Festival et les

salles de cinéma volontaires sur le territoire français pour l'organisation de séances hors les murs d'au moins 3 films issus de la programmation du Festival.

Ce dispositif est complémentaire et concomitant à la programmation du Festival qui se tiendra dans les salles de cinéma de Bourg Saint Maurice et de la station des Arcs.

Prise à l'initiative de Révélation Culturelles, cette opération vise à promouvoir les films européens, à promouvoir le festival et à soutenir des exploitants de salles et des distributeurs, conformément aux missions que s'est données l'association.

Article 3 – Modalités de participation

Le dispositif est ouvert à toutes les salles de cinéma présentes en France Métropolitaine et DOM-COM, indépendantes ou faisant partie d'un réseau d'exploitation plus large.

Chaque salle est représentée par une personne physique.

La structure organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son activité en tant que salle d'exploitation de cinéma.

La participation à ce dispositif implique :

- de bénéficier d'une adresse email, nécessaire à l'inscription des salles
- d'avoir pris connaissance et d'accepter le Règlement Général et les Conditions Particulières du dispositif Hors Piste publiés sur le [site web des Arcs Film Festival](#)
- de respecter le déroulé du dispositif Hors Piste et les engagements de chacune des parties, décrits ci-après.

Le processus d'inscription au dispositif s'effectue en trois temps :

1. Chaque salle souhaitant participer à ce dispositif doit en premier lieu se pré-inscrire en ligne avant le 9 novembre 2021, en remplissant un formulaire [accessible sur le site des Arcs Film Festival](#).
NB : Cette pré-inscription est obligatoire
2. Chaque salle pré-inscrite devra transmettre à la structure organisatrice ses choix de programmation parmi la liste proposée avant le 29 novembre 2021, confirmant ainsi son inscription définitive auprès de Révélation Culturelles
3. Une salle inscrite ne deviendra salle partenaire du dispositif qu'à partir du moment où les distributeurs des films qu'elle a sélectionnés donnent leur accord de projection dans la salle citée.

Être considérée comme salle partenaire du dispositif donne accès à des avantages spécifiques (cf. Article 6) et implique de respecter les modalités décrites ci-après.

3.1. Programmation des films Hors Piste

Chaque salle sélectionnée s'engage à programmer, parmi les films de la sélection Hors Piste proposée par Révélation Culturelles, au moins :

- un film français
- un film européen
- un film jeunesse

Chaque film doit faire l'objet d'au moins une séance, à l'horaire et la date jugés opportuns par l'exploitant, entre le samedi 11 décembre 2021 et le samedi 18 décembre 2021, sous réserve de l'accord du distributeur du film concerné.

Pour chaque film, Révélation Culturelles met à disposition de la salle partenaire :

- une introduction à la séance par des talents du film sélectionné (sous forme de DCP)
- une retransmission en Facebook Live d'une rencontre avec l'équipe du film, à date et horaire fixes.

L'exploitant est libre de proposer cette rencontre à ses spectateurs, sous réserve de l'accord du distributeur du film en question, dans sa salle ou sur ses réseaux, en direct ou en replay (sous réserve de répondre aux spécificités techniques requises)

Chaque salle partenaire est responsable de tout l'aspect logistique sur place pour l'organisation des séances de projection des films Hors Piste Cinéma. Si elle souhaite organiser la diffusion en salle des rencontres digitales proposées par Révélation Culturelles, il lui revient de mettre en place tous les outils techniques nécessaires pour cette rediffusion, avec l'éventuelle collaboration du prestataire partenaire du Festival.

A l'issue des projections, chaque salle partenaire s'engage à communiquer à Révélation Culturelles, avant le 23 décembre 2021, les données ci-dessous :

- nombre d'entrées réalisées par projection
- nombre de personnes assistant à la rencontre digitale, cas échéant

3.2. Communication

Chaque salle partenaire s'engage à utiliser les outils de communication et le logo dédiés au dispositif Hors Piste Cinéma, conformément à la charte graphique transmise par Révélation Culturelles.

Chaque salle partenaire s'engage également à mettre en place les éléments de publicité sur le lieu de vente, imprimés et numériques, tels qu'affiches, bande

annonce (sans que cette liste soit exhaustive), fournis par Révélation Culturelles en amont des projections, selon le modèle transmis, pendant au moins deux semaines avant l'opération, jusqu'à la fin de celle-ci.

Chaque salle partenaire s'engage enfin à fournir son logo à Révélation Culturelles avant le 30 Novembre 2021. Il est entendu que ce logo pourra faire l'objet de publications sur des outils de présentation et de promotion du dispositif Hors Piste Cinéma, que ce soit sur support imprimé ou digital.

Article 4 – Modalités de désignation des salles participantes

Les modalités de désignation des salles participantes sont précisées dans les Conditions Particulières.

Article 5 – Rôle de Révélation Culturelles

Révélation Culturelles est la structure organisatrice du dispositif Hors Piste Cinéma. Elle est chargée de sa conception éditoriale et est responsable des aspects du dispositif présentés dans les sections suivantes.

5.1. Sélection des films proposés dans le cadre de Hors Piste Cinéma

Révélation Culturelles s'engage à définir un programme de 10 (dix) longs métrages européens, issus de la programmation officielle du festival, répartis comme suit :

- 4 (quatre) longs métrages français
- 4 (quatre) longs métrages européens
- 2 (deux) longs métrages jeunesse

Ce programme de 10 films constitue la base de sélection de programmation de la salle de cinéma partenaire.

Cette sélection de 10 films n'est néanmoins pas contractuelle, et pourra faire l'objet d'ajustements.

5.2. Organisation de rencontres digitales avec les talents en lien avec la programmation Hors Piste Cinéma

Révélation Culturelles est chargée de la réalisation des rencontres en ligne. Elle s'engage à transmettre à chaque salle pré-inscrite le calendrier de diffusion en ligne des rencontres. Ces « rencontres en ligne » pourront se faire soit en salle après le film, soit depuis une plateforme digitale accessible au public sur ordinateur ou smartphone avec une connexion internet. Les spectateurs pourront écouter et voir

les équipes et interagir en posant des questions, dans la limite des capacités techniques de diffusion.

Dans le cas où Révélation Culturelles choisirait de faire appel à un prestataire technique pour la bonne réalisation de ces échanges, celui-ci serait potentiellement responsable du bon déroulé, des instructions et de la résolution des problèmes techniques. Dans ce cas, le prestataire sera mis en relation avec les salles partenaires et le processus d'accompagnement sera précisé ultérieurement.

Dans tous les cas, Révélation Culturelles ne pourra pas être tenue responsable de problèmes techniques liés à la diffusion de ces rencontres si ceux-ci sont indépendants de sa volonté (notamment les problèmes de connexion, de bon usage ou de compatibilité logicielle dans les salles ou sur les terminaux des utilisateurs).

5.3. Demandes d'accord de projection et relation avec les distributeurs

Révélation Culturelles est responsable de la relation initiale avec les distributeurs des films proposés dans le cadre de Hors Piste Cinéma. A date d'inscription des salles de cinéma, Révélation Culturelles s'engage à initier auprès des distributeurs des films concernés la demande de programmation de la salle partenaire de la manière suivante : Révélation Culturelles recueille les souhaits de programmation de l'ensemble des salles partenaires puis soumet les demandes aux distributeurs concernés.

Ce n'est qu'une fois que le distributeur a accepté la demande de programmation que Révélation Culturelles peut valider définitivement la participation de la salle partenaire.

Dans le cas d'un refus du distributeur, Révélation Culturelles ne saurait être tenue responsable de ce choix, les distributeurs restant maîtres de leurs stratégies de sortie et de l'exposition des films dont ils ont le mandat.

Chaque distributeur est responsable de la livraison du/des film(s) dont il a le mandat, de l'envoi des KDM et du bon fonctionnement de cette logistique et des éléments fournis. Il est de la responsabilité de la salle partenaire de prendre contact avec le distributeur pour anticiper et s'accorder sur ces règles de logistique avec lui, dès validation de son inscription définitive par Révélation Culturelles.

5.4. Définition de la ligne éditoriale et des outils de communication de Hors Piste Cinéma

Révélation Culturelles est seule responsable de la ligne éditoriale du dispositif et la seule à même de prendre les décisions stratégiques et organisationnelles relatives à Hors Piste Cinéma.

Révélation Culturelles est par ailleurs seule en charge de la définition de tous les outils de communication relatifs à Hors Piste Cinéma et de leur conception.

Révélation Culturelles tiendra à jour sur le site web www.lesarcs-filmfest.com la liste de toutes les salles participantes avec les horaires des séances et fera la promotion de ce site accessible au public.

Article 6 – Avantages proposés aux salles partenaires par Révélation Culturelles

Sont éligibles aux avantages proposés par Révélation Culturelles seulement les salles partenaires du dispositif Hors Piste Cinéma.

Révélation Culturelles se propose de faire bénéficier d'un tarif préférentiel à participer au Sommet Distributeurs-Exploitants de la 13ème édition des Arcs Film Festival à un représentant de chaque salle partenaire. Cette invitation s'effectuera dans les conditions suivantes :

- **une accréditation professionnelle** pour le Sommet Distributeurs Exploitants des Arcs Film Festival – 13ème édition

- **une chambre dans un appartement partagé¹** situé dans une résidence 5* du Village d'Arc 1950 pour 3 (trois) nuits durant le Sommet Distributeurs Exploitants des Arcs Film Festival (à choisir entre le 14 et le 18 décembre 2021), petit déjeuner inclus

- Pour un montant de 200€ HT pour une durée de 3 nuits ou moins ou 250€ HT pour 4 nuits

Cet avantage est concédé par Révélation Culturelles aux exploitants partenaires dans la limite des places disponibles, dont le nombre peut évoluer selon les conditions sanitaires d'accueil.

L'exploitant partenaire inscrit au Sommet Distributeurs-Exploitants et bénéficiant du tarif préférentiel devra compléter son règlement si son établissement ne participe finalement pas à l'opération Hors Piste Cinéma.

¹ Vous disposez d'une chambre double dans un appartement 3 pièces comprenant deux chambres (lit double ou deux lits simples) et deux salles de bain, la 2ème chambre étant occupée par un autre exploitant (possibilité de désigner votre colocataire au moment de l'inscription ou de le/la choisir parmi la liste des accrédités).

Toute prestation complémentaire (nuit supplémentaire, accompagnant, forfait de ski supplémentaire etc.) sera à la charge de la salle partenaire.

Cette invitation est à considérer comme un avantage et non une contrepartie, la salle partenaire n'étant pas tenue d'envoyer un représentant au Sommet des Arcs. La renonciation à cet avantage ne peut faire l'objet d'aucun dédommagement.

Conditions particulières au dispositif « Hors Piste Cinéma » organisé par l'Association Révélation Culturelles

Ces Conditions renvoient et complètent le Règlement Général du Dispositif, dont elles font partie intégrante.

Durée et calendrier du dispositif :

Pré-inscription du 27 septembre au 19 novembre 2021

Diffusion de la bande annonce dans les salles partenaires du dispositif du 27 novembre au 18 décembre 2021 inclus

Projections des trois titres sélectionnés par les salles du 11 au 18 décembre 2021

Participation d'un représentant de chaque salle partenaire au Sommet des Arcs (dans la limite des places disponibles) entre le 14 et le 18 décembre 2021

Si le Festival venait à être annulé par décision préfectorale ou gouvernementale en relation avec la crise sanitaire de la COVID-19, ou dans le cas d'une interdiction d'exploitation des salles de cinéma par décision préfectorale ou gouvernementale, il est entendu que le contrat, non honoré en 2021, ne pourra faire l'objet d'un report à une édition ultérieure du Festival.

Modalité de participation

Ce dispositif est ouvert à toute salle de cinéma, exploitant en France Métropolitaine ou dans les DOM-COM, issues du circuit d'exploitation indépendant ou de réseaux de salles.

La structure organisatrice ne demande aucune contrepartie financière concernant cette opération.

Les séances sont considérées comme des séances commerciales telles que définies par le CNC et le partage des recettes entre la salle et le distributeur se fait sur un ratio 50/50, sauf accord contraire entre la salle et le distributeur. Les coûts inhérents découlant de l'opération ou pris à l'initiative de la salle partenaire ne sauraient en aucun cas être imputés à Révélation Culturelles.

Modalités de désignation des salles participantes

Les salles participantes désignent les salles inscrites dont les vœux de programmation ont reçu l'accord de projection des distributeurs concernés. Sont éligibles aux avantages proposés par Révélation Culturelles les salles partenaires du dispositif Hors Piste Cinéma seulement.

Les avantages proposés par Révélation Culturelle seront attribués aux salles participantes dans la limite des places disponibles.

Propriété intellectuelle

Ce dispositif ne donne aucun droit aux salles inscrites et partenaires sur la marque et le logo de Révélation Culturelle, Les Arcs Film Festival et Les Arcs Film Festival – Hors Piste Cinéma. Toute utilisation, modification ou reproduction non prévue par cette convention de la marque et/ou du logo de Révélation Culturelle, Les Arcs Film Festival et Les Arcs Film festival – Hors Piste Cinéma devra faire l'objet d'une demande préliminaire écrite auprès de Révélation Culturelle.